

Ivan Quezada

Docteur es lettres - Université Michel de Montaigne - Bordeaux 3

La diaspora chilienne malgré nous.

Pour bien commencer cette approche de la diaspora chilienne qui tient compte de mon vécu et de mon expérience personnelle, je suis allé lire la définition du mot diaspora dans le Robert ; la voici : « **Diaspora** du grec « dispersion ». Terme par lequel on désigne la dispersion à travers le monde antique des juifs exilés de leur pays. Par extension, dispersion d'un peuple qui toutefois reste en relation. Exemples : diaspora juive, chinoise, arménienne, basque, galicienne... »

Le terme dispersion, nous l'avons compris, en revanche les causes de ces dispersions, différent selon le cas. En ce qui concerne, le Chili, nous allons essayer de trouver les éléments qui vont permettre d'apporter un peu de lumière, pour mieux comprendre ce phénomène dont la grande majorité des chiliens n'a pas une véritable conscience.

Il existait un dicton très répandu au Chili au début du XXème siècle qui disait : « Chileno pata de perro », « *Chilien, patte de chien* ». Ce dicton faisait allusion aux chiens errants du Chili qui partaient le matin de leur maison et qu'on pouvait trouver plus tard dans n'importe quel endroit. Il faut signaler que cette expression chilienne, mais utilisée aussi dans d'autres pays de l'Amérique du Sud, ne tient absolument pas compte du nombre ni des causes qui provoquent ces départs. Elle fait plutôt appel à un esprit chilien aventurier, « *buscavidas* ». Cette situation prévalut jusqu'à la moitié du XXème siècle, au cours duquel les différentes crises économiques ont provoqué le départ de nombreux chiliens vers l'Argentine principalement.

A partir des années 70, les départs furent très différents. Il s'agissait cette fois, de véritables schismes au regard du nombre de départs. Le premier s'est produit à la suite de l'élection du Président Salvador Allende, candidat des forces de gauche (Unité Populaire). Des milliers de gens riches et de droite quittent le Chili volontairement, par peur de perdre leurs biens et leur argent. Ils avaient tellement cru à leurs propres mensonges au lendemain de l'élection d'Allende !.

Le deuxième schisme est la conséquence du coup d'état militaire en 1973, qui mit au pouvoir une dictature qui durera 16 ans. Résultat d'une répression sans précédent dans l'histoire du Chili, un changement quantitatif et qualitatif de vie s'est produit. Des milliers de Chiliens sont incarcérés, torturés, ensuite expulsés ou contraints de partir afin de préserver leur sécurité. Ils quittent le Chili pour se rendre dans des dizaines de pays volontaires pour les accueillir partout dans le monde. Dans leur grande majorité, ces exilés ont été interdits de séjour au Chili durant 10 ou 12 ans. Certains se sont vus retirer la nationalité chilienne et sont devenus apatrides.

Ceci a conforté l'idée de diaspora chilienne.

La réaction solidaire des pays de la communauté internationale, face à ce drame, a permis l'octroi de visas pour émigrer puis, par la suite, l'obtention de l'asile politique.

Des vagues successives de départs se produisent en 1974, en 1976 - 1977. Une nouvelle vague de départs eut lieu au début des années 80 à la suite des grands mouvements de protestation contre la dictature et la répression politique qui suivit mais également à cause de la crise économique qui frappait la majorité du pays. Durant cette période, ces départs mêlent réfugiés politiques et réfugiés économiques.

En 1987, à la suite de l'attentat contre Pinochet et la sanginaire répression organisée qui s'en suivit, des centaines de Chiliens quittent à nouveau le pays. Les tout derniers exilés sont arrivés en 1990 en Europe, condamnés à l'exil en général pour des périodes allant de 10 à 17 ans, avec interdiction formelle de revenir au pays.

La dernière période de grands départs se produit au début des années 90 lors de la fin de la dictature et du retour à la démocratie. Cette situation provoque le retour d'un nombre important des Chiliens exilés, mais d'autres Chiliens quittent le pays en tant qu'émigrants.

Aujourd'hui, nous nous interrogeons sur l'existence réelle ou non d'une diaspora chilienne constituée d'un nombre relativement important de Chiliens établis hors des frontières chiliennes.

Dans le milieu des exilés politiques chiliens, dès les années 80, on estimait que le nombre de Chiliens en exil approchait le million de personnes réparti dans une centaine de pays dans le monde. Nous avons des nouvelles de Chiliens d'Argentine au Canada, de l'Australie au Japon, du Mozambique à La Suède, en passant par tous les pays de l'Europe occidentale et tous les pays de l'Est. Un véritable drame pour un pays qui jusqu'en 1973, vivait doucement enfermé entre la Cordillère des Andes et l'Océan Pacifique.

Le droit à la parole

Ces milliers de familles éclatées essayaient de reconstruire une vie de famille, de refaire leur vie, réfugiés malgré eux, dans des pays et des régions aux antipodes de leur territoire, de leurs mœurs et de leurs traditions. Dans chaque pays de résidence, on essayait aussi de rester en contact pour organiser la solidarité internationale avec le peuple chilien qui résistait à la dictature. De ce fait, nous avons compris qu'en exil, nous avons libéré notre parole. Nous pouvions utiliser la liberté d'expression pour combattre depuis notre nouveau lieu de vie ceux qui nous avaient fait tellement de mal mais surtout expliquer comment cette catastrophe avait pu arriver au peuple chilien .

De ce fait, les Chiliens en exil ont pu participer pleinement à l'exigence de justice pour les victimes de la dictature partout dans le monde et ils ont pu jouer un rôle important pendant la détention de Pinochet à Londres.

Cette situation d'exil forcé qui a survécu à la période de la dictature était, officiellement ignorée des nouvelles autorités chiliennes et ce n'est qu'en 2003-2004 que le gouvernement chilien réalise un recensement de la population chilienne vivant à l'extérieur, pour permettre d'avoir une vision un peu plus claire et précise sur la diaspora chilienne.

Les résultats sont très partiels, ce qui ne permet pas d'avoir une vision globale, mais cependant, ils nous donnent une approche plus documentée de la diaspora chilienne dans une quarantaine de pays de part le monde.

Cette étude commandée par le gouvernement chilien, nous apprend que 857429 personnes vivent actuellement à l'étranger dont plus de la moitié en Amérique du Sud (523 429), 20% vivent en Amérique du nord (Canada, USA, Mexique), l'Europe accueille 125 050 Chiliens dont 15 782 en France.

Cette étude nous montre également, qu'il y a des Chiliens dans toutes les régions du monde : Amérique du Sud, Amérique du Nord, Amérique centrale et Caraïbe, Europe, Océanie, Afrique, Moyen Orient.

A la lumière des faits que nous venons d'évoquer, il paraît inéluctable donc, que dans le cas du Chili, on ne puisse pas expliquer la diaspora sans examiner l'installation de la dictature militaire conduite par le Général Augusto Pinochet, dans un premier temps. Mais, ensuite d'autres éléments tel que la crise économique, le regroupement familial, la prise en compte de la possibilité d'une meilleure vie ailleurs dans le monde ont joué, également, un rôle important dans la constitution de ce qu'aujourd'hui nous appelons la Diaspora chilienne.

Une diaspora, malgré nous, car les Chiliens forment un peuple très attaché à leur terre, mais en même temps un peuple très perméable à d'autres cultures, à d'autres façon de vivre, tout en gardant au fond de chacun d'entre eux, un sentiment profond d'appartenance à leur pays d'origine, le Chili.

Aujourd'hui d'autres problèmes se posent aux Chiliens de la diaspora et au gouvernement : le vote à l'étranger et la vieillesse.

Actuellement, les Chiliens vivant à l'étranger doivent être les seuls au monde à ne pas voter aux élections présidentielles. Simple oubli ou décision politique héritée de la dictature ? Continueront-ils à être exclus de la société chilienne ?

A l'heure où des milliers de ces exilés approchent de l'âge de la retraite, que faut-il faire ? Rester ? Repartir ? Les enfants suivront-ils ? Est-il possible de vivre à nouveau au Chili ? Le Chili est-il préparé à recevoir cette population dans de bonnes conditions ?

Voilà des questions que se posent les Chiliens présents actuellement dans une centaine de pays dans le monde. Le choix à faire entre le confort de vie et l'amour pour la terre qui les a vu naître et grandir jusqu'à la déchirure provoquée par les événements de 1973 reste encore une plaie ouverte et inoubliable.

Il faudra encore beaucoup de temps pour enrayer ces souvenirs.

Il semble que pour des raisons particulières aux Chiliens et Chiliennes vivant à l'extérieur, la décision à prendre ne sera pas simple. Les cœurs seront dans une perpétuelle déchirure entre l'amour pour leur pays de naissance et l'amour pour le pays qui leur a permis de refaire leur vie. Le pays qui a vu grandir leurs fils arrivés enfants et qui en a vu naître des milliers d'autres qui ne se sentent pas forcément ou pas du tout Chiliens.

Continueront-ils à développer le sentiment d'appartenir à la diaspora chilienne ? Ou bien couperont-ils définitivement les liens avec le pays de leurs ancêtres ? Trouveront-ils une solution intermédiaire qui leur permettra de vivre en harmonie avec leur passé chaotique et leur vie actuelle ?

Les autorités chiliennes comprendront – elles, un jour, l'ampleur du drame vécu par ce presque million de Chiliens dispersés par le monde ?

Pour le moment, rien n'apparaît clairement, car il me semble qu'il n'y a pas de conscience de l'existence d'une diaspora. En effet, cette diaspora est atomisée dans chaque pays où ces Chiliens sont restés vivre malgré le changement politique survenu au Chili. Elle est sans coordination et sans direction véritable et seule, l'envie de mémoire et de justice pourrait la rassembler dans une communauté plus au moins homogène.

Malgré nous, nous passerons dans le rang des diasporas mondialement connues avec un point en commun : la souffrance et la reconstruction loin de notre terre natale.